

M. Gustafson: Probablement du monde entier, comme le dit le député de Provencher (M. Epp), si seulement le gouvernement prenait ses responsabilités.

Une dernière chose. Les ministériels pourraient dire: «C'est de la sagesse rétrospective. Nous n'avons pas pu empêcher cela. Nous avons été mal avisés. Nous n'avons pas défendu les intérêts des Canadiens et nous admettons que nous n'avons pas bien assumé nos responsabilités.» Ils ne l'admettent pas, mais ils devraient le faire. A mon avis, nous avons besoin de gestionnaires responsables dans toutes les sociétés de la Couronne afin de remonter le moral des Canadiens et de respecter la morale des gens que nous représentons à la Chambre. Compte tenu des racines de notre pays, de son histoire et de l'importance que les Canadiens attachent aux responsabilités morales du gouvernement envers la Chambre et la nation, je ne considère pas ce projet de loi comme étant une initiative louable.

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Blaker): Je devrais expliquer au député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) que je ne vois pas, j'entends.

M. McKnight: Monsieur le Président, je le remarque chaque fois que vous me donnez la parole.

M. Mayer: Il dit que vous n'entendez pas très bien.

Le président suppléant (M. Blaker): Je peux assurer au député qu'il est bien traité.

Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

M. Joe Reid (St. Catharines) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-95, Loi prévoyant l'exploitation publique de paris collectifs sur les combinaisons de certaines épreuves ou manifestations sportives et modifiant le Code criminel et la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 18, en retranchant les lignes 9 à 21, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«pour les XV^e Jeux olympiques d'hiver de Calgary (Alberta).»

—Monsieur le Président, ce n'est pas sans plaisir que je présente la motion n° 3 qui ferait des XV^e Jeux olympiques d'hiver les seuls à profiter des mesures que le gouvernement pourrait prendre dans le cadre de la mesure qu'il a présentée. Beaucoup trop souvent, nous avons entendu le gouvernement et le ministre chargé de présenter ce projet de loi à la Chambre, nous dire que si l'opposition ne cessait d'en retarder l'adoption,

Paris collectifs sportifs—Loi

ce serait la ville de Calgary, et surtout les Jeux olympiques que cette ville parraine, qui en souffriraient. Mais je tiens à rétablir les faits: ce n'est pas l'opposition officielle qui fait obstacle à cette mesure. Le ministre et les députés d'en face feraient bien de se rappeler que le gouvernement a catapulté cette mesure à l'étape de la deuxième lecture pour qu'elle soit renvoyée au comité avant Noël 1982. Or, nous sommes rendus à la dernière semaine de session, à la fin de juin 1983, et voilà encore que le gouvernement nous presse de l'adopter.

Nous avons souvent prétendu que le gouvernement devrait présenter deux mesures distinctes: l'une sur les paris collectifs et l'autre pour financer les Jeux olympiques de Calgary. Le gouvernement sait pertinemment que même si cette mesure était adoptée aujourd'hui, il faudrait des années avant que l'organisation des Jeux olympiques de Calgary puisse en profiter.

En outre, plusieurs choix sont offerts au comité organisateur de Calgary, mais tous reposent sur la collaboration du gouvernement fédéral. Par exemple les provinces avaient offert, par le truchement de la société interprovinciale à l'étape du comité d'aider le gouvernement fédéral ou même de tenir la promesse qu'il avait faite à la ville de Calgary s'il consentait à retirer son projet de loi sur les paris collectifs. Mais non, le ministre soutient qu'il doit discuter pour renforcer sa position. Votre Honneur, je me demande si le ministre se soucie vraiment des Jeux de Calgary ou encore si le gouvernement n'a pas retrouvé sa marotte et tient absolument à se lancer dans les loteries et les paris encore une fois. De toute évidence, le gouvernement ne s'est pas au fond donné comme priorité d'assurer le succès des Jeux de Calgary.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Ce but ne vient même pas au premier rang de ses priorités.

M. Reid (St. Catharines): Si tel avait été le cas, nous aurions été saisis de cette mesure un peu plus tôt, ou du moins le gouvernement aurait entamé des négociations qui lui auraient permis de respecter ses engagements. J'ai entendu le ministre répéter encore aujourd'hui que, bien entendu, la ville de Calgary savait dès le début qu'elle serait subventionnée par des sources autres que les pouvoirs publics. Toutefois, quand le ministre a accompagné le comité organisateur de Calgary à Baden-Baden, dans le but d'inviter les organisateurs des quinzième Jeux olympiques d'hiver à ce qu'ils se déroulent dans cette ville, je me demande bien s'il a déclaré au comité international olympique que les subventions qui seraient accordées au Canada ne proviendraient que de sources privées. A mon avis, il n'en a rien fait.

Les Jeux auront bien lieu à Calgary, mais c'est le Canada entier qui écoperait des reproches qui lui seront adressés si les Jeux qu'a voulu organiser la ville d'accueil ne sont pas financés convenablement. Chaque mois qui passe, chaque mois de retard, rend de plus en plus ardue la tâche de la ville de Calgary qui avait promis à Baden-Baden il y a quelques années de cela de construire les installations nécessaires.